

REJETER L'INITIATIVE POUR UN FONDS CLIMAT

Une solution trop coûteuse et mal ciblée

L'initiative « Pour une politique énergétique et climatique équitable : investir pour la prospérité, le travail et l'environnement » vise à inscrire dans la Constitution un fonds climat alimenté chaque année par la Confédération à hauteur de 0,5 % à 1 % du PIB pour financer des mesures de décarbonation et de transition énergétique. L'UVAM appelle à voter NON à cette initiative.

Yasmine Pupet
Tribune économique

L'initiative impose que la Confédération crée et alimente un fonds destiné à financer des projets de transition énergétique et climatique, comme l'installation de panneaux solaires, la rénovation énergétique des bâtiments ou le développement des transports publics. Cette obligation de versement annuel, entre 3,9 et 7,8 milliards de francs par an, serait constitutionnalisée jusqu'en 2050.

Actuellement, la Confédération et les cantons consacrent déjà plusieurs milliards de francs chaque année à des mesures climatiques et énergétiques, y compris pour la biodiversité.

Une telle charge, hors du frein à l'endettement, pourrait mettre une pression accrue sur les finances publiques. Au Parlement, de larges majorités ont rejeté l'initiative



ENCORE PLUS
D'IMPÔTS ET DE DETTES.

Le 8 mars

NON
AU **FONDS CLIMAT**

fonds-climat-non.ch

en partie pour ces motifs, estimant que les engagements financiers requis seraient trop lourds pour la Confédération sans compensation claire, notamment par des impôts, une hausse de la TVA ou un endettement accru.

Pour les PME et les artisans, qui fonctionnent souvent avec des marges serrées et une forte sensibilité aux coûts de financement, aux impôts et aux charges réglementaires, une obligation constitutionnelle de dépenses publiques massives sans plan de financement détaillé augmente l'incertitude économique.

Des outils existants déjà mobilisés

Le Conseil fédéral a rejeté l'initiative sans contre-projet au motif que la Suisse dispose déjà d'une politique climatique structurée, avec des mesures légales et financières existantes permettant d'atteindre les objectifs nationaux et internationaux en matière de climat et d'énergie. Selon le gouvernement, un nouveau fonds n'est pas indispensable pour y parvenir et se traduirait plutôt par une multiplication des subventions fédérales.

Actuellement, la Confédération et les cantons consacrent déjà plusieurs milliards de francs chaque année à des mesures climatiques et énergétiques, y compris pour la biodiversité.

Une réforme climatique durable doit permettre à l'économie et aux petites entreprises de s'adapter sans alourdir de manière structurelle les budgets publics ni créer de nouvelles rigidités constitutionnelles.

Des risques budgétaires et une flexibilité réduite

L'un des principaux risques relevés par les opposants parlementaires est que l'initiative constitutionnalise une dépense annuelle obligatoire hors du frein à l'endettement, ce qui pourrait compromettre la capacité de l'État à financer d'autres priorités économiques importantes, telles que la formation professionnelle, les infrastructures ou le soutien aux PME en période de ralentissement économique.

Pour les PME et l'artisanat, l'incertitude budgétaire à long terme pèse sur les décisions d'investissement,

d'embauche et de planification stratégique. Une charge de plusieurs milliards par an, inscrite dans la Constitution sans mécanismes de contrôle parlementaire ou de priorisation des projets, risque de détourner des ressources essentielles de secteurs productifs vers des subventions étatiques moins ciblées.

Une solution moins rigide préférable

L'UVAM reconnaît la nécessité d'actions climatiques efficaces, mais elle considère que la Suisse dispose déjà d'un cadre législatif et fiscal adapté qui peut être amélioré par des mesures ciblées et flexibles, notamment des incitations à l'innovation, des partenariats public-privé, et des mesures de soutien aux PME pour réduire leurs émissions et leurs coûts énergétiques.

Une réforme climatique durable doit permettre à l'économie et aux petites entreprises de s'adapter sans alourdir de manière structurelle les budgets publics ni créer de nouvelles rigidités constitutionnelles. ■

En bref

L'UVAM VOUS INVITE À VOTER NON À L'INITIATIVE POUR UN FONDS CLIMAT, CAR :

- l'initiative constitutionnalise des versements annuels élevés (0,5 % à 1 % du PIB), sans plan de financement précis;
- cela pourrait mettre en tension les finances publiques et réduire les marges de manœuvre budgétaires;
- la Suisse dispose déjà d'instruments légaux pour atteindre ses objectifs climatiques;
- les obligations financières rigides créent une incertitude pour les PME et l'artisanat;
- la réforme risque de détourner des ressources d'autres priorités économiques essentielles.